

RAPPORT DE PROGRESSION ANNUEL REDD+

Pays : République du Congo Période : Juillet 2016-Juillet 2017

Contexte: Ce cadre méthodologique de rapport annuel national a été élaboré en cohérence avec la structure du cadre méthodologique de suivi évaluation du FCPF et son cadre logique et cadre de mesure des performances (CMP), afin de faciliter et de systématiser l'analyse des données. Le rapport semi-annuel national doit fournir à l'équipe de gestion du Fonds du FCPF (FMT) des indications des progrès de pays REDD + dans la réalisation de leurs activités de préparation et de mise en œuvre de leurs programmes de réduction d'émissions dans le temps, de manière à ce que les données soient facilement consolidées et de fournir des indications sur le niveau de réalisation des résultats et impacts tels que définis dans le cadre M & E du FCPF.

Préparation du rapport: les rapports nationaux soumis doivent puiser dans le pays M & E pour la REDD + (volet 6 de R-PP) et devraient être préparés en consultation avec les membres des groupes de travail REDD+ ou organismes équivalents. Les contributions des parties prenantes y compris les adresses IP et les OSC devraient être intégrés dans les rapports nationaux, et des points de vue divergents indicatifs de l'absence de consensus sur les questions spécifiques doivent être consignés dans le rapport des pays.

Calendrier du rapport: Il est prévu que les rapports annuels d'avancement de pays soient soumis au FMT le 15 Août de chaque année. Le rapport doit se baser sur une auto-évaluation des progrès. Une mise à jour de ce rapport pays sera également présentée le 15 Mars de chaque année.

1. Résumé du rapport

Description brève de l'appui du FCPF dans le pays (sous forme de tirets lister les activités financées par le FCPF uniquement). Les informations doivent résumer les progrès accomplis, les tâches clé accomplies, avec un accent sur les résultats de haut niveau et les problèmes soulevés durant cette période. Des éclaircissements sur les prochaines étapes dans la période qui suit sont également souhaités.

Résumé :

Les activités financées par le FCPF au cours de cette période de la phase 1 liée à la préparation des outils stratégiques et techniques du processus REDD+, en République du Congo concernent :

- Les études de base et les ateliers pour consolider la stratégie nationale ;
- Les études sur le SESA (Etude Environnementale Sociale et Stratégique et ses cadres de gestions) ;
- Etudes complémentaires sur l'élaboration du Document du Programme de Réductions des Emissions Sangha Likouala(ER-PD Sangha Likouala) ;
- Les ateliers de sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, société civile, universitaires, etc.) pour mieux les informer sur la REDD+ ;
- la validation nationale de la stratégie nationale REDD+ ;
- La validation nationale des Sauvegardes Environnementales et Sociales (PCI-REDD+);
- finalisation du niveau de référence de la REDD+ et le scénario de référence,
- Le plan d'action pour la mise en place du Système National MRV et le suivi des autres bénéfiques ;
- Les consultations des parties prenantes sur le partage des bénéfiques ;
- Les consultations des parties prenantes sur le mécanisme de gestion des plaintes et de recours ;
- La validation du R-PACKAGE ;
- L'étude sur les pratiques de l'exploitation forestière à impact réduit (EFIR)

Des progrès significatifs ont été enregistrés. il s'agit notamment de : (i) la validation nationale de la stratégie nationale REDD+, (ii) la validation nationale des sauvegardes environnementales et sociales ou principes critères, indicateurs et vérificateurs de la REDD+ (PCIV-REDD+), (iii) la validation nationale de l'Etude de l'Evaluation Environnementale, Sociale et Stratégique avec ses instruments de gestion, (iv) la validation nationale et la soumission au CCNUCC du niveau de référence de la REDD+, (v) la validation nationale du système national MNV ou SYNA-MNV avec sa plateforme TERRA-MAYOMBE (générée de TERRAMAZONE). D'autres progrès substantiels ont été réalisés à savoir :

- L'aboutissement du dossier relatif à l'ER-PD Sangha Likouala en République du Congo ;
- L'aboutissement du dossier relatif à l'appui financier additionnel de 5.2 millions de dollars US pour le R-PP de la République du Congo pour permettre de finaliser entre autre : (i) la mise en place du mécanisme de partage des bénéfiques et (ii) la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et de recours ;
- Le lancement officiel du programme FIP ;
- La synergie du Programme de travail et budget du FCPF et celui de l'ONU-REDD, pour la mise en œuvre du R-PP de la République du Congo ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes nationales ;

- La mise en place des Panels ou Task force sur le Niveau de Référence de la REDD+, le SIS, le MRV, les projets pilotes REDD+, le partage des bénéfiques, le mécanisme de gestion des plaintes, etc.

Quelques les difficultés majeures ont été rencontrées, notamment l’ancrage de la cellule fiduciaire au sein de la CN-REDD. La première agence fiduciaire à savoir le PRGTC, mandaté pour la période de 2012 à Juin 2015 a montré quelques limites liées dans la diligence des dossiers de la CN-REDD soumis à la Non-Objection de la Banque Mondiale. Par ailleurs, la phase de clôture du PRCTG a occasionné des perturbations dans le processus de décaissement et de mise en œuvre des activités. Le PFDE qui a pris le relais du PRGTC a connu a deux reprise la mutation des membres clés de son équipe de gestion (coordonnateur, responsable de passation de marché, responsable administratif et financier).

Les prochaines étapes portent sur :

- La finalisation et la validation du Plan d’Investissement de la stratégie nationale REDD+ ;
- Le développement du registre informationnel des projets et initiatives REDD+ ;
- La mise en place des principes nationaux sur la gestion responsable du palmier à huile en lien avec le RSPO ;
- La validation du Mécanisme de gestion des plaintes ;
- L’opérationnalisation du Système National MRV, notamment la plateforme TERRA-MAYOMBE (générée de TERRAMAZONE) pour garantir le suivi de la couverture forestière, le suivi des stocks de carbone et le suivi des autres bénéfiques ;
- La mise en œuvre des recommandations du CP16 du FCPF sur l’ER-P Sangha Likouala ;
- La signature du ER-PA en vue de mettre en œuvre l’ER-P Sangha Likouala.
- La poursuite du processus de renforcement des capacités des parties prenantes nationales.

2. Principales tâches effectuées et résultats obtenus durant la période

Données qualitatives et quantitatives sur les progrès effectués en fonction des résultats attendus.

La section ci-dessous doit fournir des données qualitatives et quantitatives sur les progrès effectués amenant aux résultats attendus dans les paragraphes suivants. L'information doit être fournie de manière cumulative. Si les informations demandées ne sont pas disponibles ou non pertinentes au moment de la déclaration, utiliser la mention « ne pas appliquer – na »

Montant des investissements (non-FCPF) reçus au cours du processus R-PP (FCPF M&E Framework Indicator I.2.B.i.):

Source: UN-REDD

Montant accordé: 4 000 000 USD

Source: Etat

Montant accordé: 600 000 USD

Source: Autres (COMIFAC, EFI, GAF, IUCN)

Montant accordé: 200 000 USD

Montant des investissements (non-FCPF) reçus au cours de la mise en place des activités pertinentes dans le cadre de l'ER Programme (ex : FIP, bailleurs bilatéraux, secteur privé). (FCPF M&E Framework Indicator I.2.B.i.):

Source: FIP en cours de développement

Montant accordé: tbc

Source: GEF

Montant accordé: 6 000 000 USD

Source:

Montant accordé:

Décrire la manière dont les parties prenantes participent et sont engagées dans le processus de décisions de la REDD (*FCPF M&E Framework Indicator I.3.A*):

Fournir des exemples de comment les IPs et CSOs sont représentés dans les arrangements institutionnels de la REDD+ au niveau national.

Au niveau du Comité National REDD et des Comités Départementaux REDD, les parties prenantes du processus REDD+ sont représentées conformément au Décret n°2015-260 du 27 février 2015 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des organes de gestion du processus REDD+ en République du Congo.

Il s'agit :

- pour le Comité National REDD, de quinze (15) représentants des pouvoirs publics, huit (8) représentants de la société civile, six (6) représentants des populations autochtones et trois (3) représentants du secteur privé ;
- pour les Comités Départementaux REDD, de dix (10) représentants des pouvoirs publics, huit (8) représentants de la société civile, cinq (5) représentants des populations autochtones et trois (3) représentants du secteur privé.

Exemples de plateformes de parties prenantes engagées dans le pays qui se rencontrent régulièrement pour discuter et fournir des inputs au processus de préparation REDD+ (*FCPF M&E Framework 3.2.a.*):

Fréquence:

Sessions mensuelles

CACOREDD (société civile et population autochtone)

- entité nationale
- entité départementale (12 CACOREDD)

Sessions trimestrielles

UNICONGO (plateforme pour le secteur privé)

Toutefois en cas de nécessité des sessions extraordinaires sont convoquées.

100 % de participation des parties prenantes aux activités de la CN-REDD

Exemples des ressources rendues disponibles pour permettre la participation active des IPs , CSOs et communautés locales dans la préparation nationale à la REDD+.

Voici quelques exemples des ressources rendues disponibles pour permettre la participation effective des parties prenantes dans la préparation nationale à la REDD+ :

Participation des OSC à la Validation de la mouture préliminaire de la stratégie nationale et des PCI : 4864600 XAF (Décembre 2014)

Participation des OSC aux réunions de sensibilisation dans les 12 départements : 1 200000 XAF (CODEPAREDD)

Organisation des assemblées de CACOREDD dans les 12 départements : 22 000000 XAF

Nombre et type de réformes politiques initiées, complètes ou en cours en accord avec les standards REDD+ si existants (*FCPF M&E Framework Indicator I.3.B.*):

Nombre et type de réformes politiques durant la période du rapport :

Les documents ci-après énumérés soutiennent le processus REDD+ en République du Congo :

La politique forestière ;

La stratégie nationale du développement durable ;

Le projet de loi sur le régime forestier ;

Le projet de loi sur la protection de l'environnement ;

Le décret REDD+ ;

La loi d'orientation de l'aménagement du territoire et les textes d'application ;

Le projet de loi agricole ;

Le projet de loi sur le Code minier.

Les textes d'application relatifs à la loi sur les populations autochtones

En cours:

La stratégie nationale du développement durable.

Le projet de loi sur le régime forestier et les textes d'application ;

Le projet de loi sur la protection de l'environnement ;

Le projet de loi agricole

Les textes d'application relatifs à la loi d'orientation de l'aménagement du territoire et les textes d'application (décret et arrêtés)

Les textes d'application relatifs à la loi sur les populations autochtones (décret et arrêtés)

Le projet de loi agricole

Le projet de loi sur le Code minier

Complète:

La politique forestière

Le décret REDD+

Décrire ces réformes politiques:

La politique forestière L'émergence de nouvelles préoccupations liées aux changements climatiques, à l'application des lois, à la conservation de la biodiversité, à la production des

énergies renouvelables, à l'intégration de la foresterie au développement local, à l'évolution des techniques et du dialogue international sur les forêts ont permis de formuler une politique forestière et d'initier la révision des différents instruments utilisés pour sa mise en œuvre. Ainsi, depuis juin 2014 le MEFDD a fait valider en atelier national réunissant des multi-acteurs, l'énoncé de sa politique forestière 2015-2025. Cette politique forestière dont la vision est : « Les forêts congolaises, gérées durablement, contribuent à l'émergence de l'économie verte, à la réduction de la pauvreté, au bien être des générations présentes et futures du pays, et à la lutte contre le changement climatique», consacre un axe au processus REDD+ « promotion de la REDD+ et mise en œuvre des mécanismes de paiement des services environnementaux ». De plus, le principe de création de forêts communautaires est retenu par la politique forestière et encadré juridiquement par la loi portant régime forestier. La nouvelle politique forestière attend l'approbation du Conseil des Ministres et va faciliter l'application de la loi portant régime forestier.

Le décret REDD+

Ce décret définit les missions des organes de gestion du processus REDD+ ainsi que leur composition multiacteur.

La loi d'orientation de l'aménagement du territoire

Cette loi qui fixe le cadre légal de la politique de l'aménagement du territoire dans le respect des objectifs et principes de base du Développement Durable va être complétée par les textes d'application notamment les décrets et arrêtés sur la REDD+ .

La loi sur les populations autochtones

Cette loi qui garanti la protection et la promotion des populations autochtones va faciliter la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo (implication, bénéfices, etc.) Elle va être également complétée par les textes d'application notamment les décrets et arrêtés sur la REDD+.

La stratégie nationale du développement durable : Cette stratégie nationale qui est en cours de formulation a pris en compte les questions de l'émergence de l'économie verte, la réduction de la pauvreté, le bien être des générations présentes et futures du pays, et la lutte contre les changements climatiques». Elle consacre REDD+ comme outil de développement durable et pilier de l'économie verte.

La loi sur la forêt et la loi sur l'environnement

Ces deux projets de loi consacrent le mécanisme REDD+. La loi sur la forêt rend obligatoire l'aménagement forestier durable, la certification forestière, l'optimisation de l'utilisation des bois, le principe de gestion participative, etc., et évoque les principes de création de forêt communautaire, de la question du changement climatique, de la définition du statut juridique du Carbone forestier ainsi que les droits et bénéfices y afférant. Elle va ainsi faciliter la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ en République du Congo. La loi sur l'environnement dont le champ d'application est multisectoriel a été adaptée aux thématiques émergentes dont la REDD+. Ce texte a subit un toilettage ayant permis l'insertion des dispositions d'ordre général

sur la REDD+ notamment l'obligation pour l'Etat d'élaborer une stratégie nationale REDD+ conforme à la politique sur le changement climatique.

Leur mise en œuvre sera garantie par la mise en place des décrets et arrêtés.

La conception de la stratégie nationale REDD+ traite des indicateurs pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales et pour la conservation de la biodiversité. (FCPF M&E Framework Indicator 3.B.):

Donner des exemples de la façon dont la stratégie nationale REDD aborde les moyens de subsistance des communautés locales et la conservation de la biodiversité.

Dans le cadre de la stratégie nationale REDD+, la République du Congo a proposé une série d'options stratégiques susceptibles de (i) contribuer à la lutte contre les changements climatiques, (ii) lutter contre la pauvreté et (iii) assier efficacement les bases d'une économie verte, pilier de Développement Durable

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de cinq options stratégiques ci-après :

1 Option stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance et des financements durables

2 Option stratégique 2 : Gestion durable et valorisation des ressources forestières

3 Option stratégique 3 : Amélioration des systèmes agricoles

4 Option stratégique 4 : Rationalisation de la production et de l'utilisation du bois énergie et promotion d'autres sources d'énergie propres

5 Option stratégique 5 : Développement d'un secteur minier vert

Les solutions apportées aux populations qui traditionnellement se ravitaillent dans le prélèvement et la collecte des ressources naturelles de manière irrationnelle. La relance de la cacao-culture va concourir à une gestion planifiée des espaces, garantissant ainsi la conservation de la biodiversité.

Les moyens de subsistance des populations locales et autochtones sont emblématisés par :

- (i) la promotion et la valorisation des PFNL (OS 2)
- (ii) l'amélioration de la production agricoles (OS 3)
- (iii) la promotion de l'accès des petits producteurs aux microcrédits (i.e cas des petites subventions REDD, cas du PRONAR, etc.) (OS3)
- (iv) l'amélioration de l'offre et la promotion des techniques visant une meilleure efficacité énergétique (OS 4)
- (v) le développement des plantations à vocation énergétique (OS 4)
- (vi) le développement des activités visant la sédentarisation des actifs agricoles (OS 3)
- (vii) amélioration de la gestion foncière (OS 1)

Il y'a aussi les autres opportunités qui se présentent, notamment par la mise en valeur des activités alternatives à la chasse : développement de la pêche, la pisciculture, le maraichage, petit élevage,

etc. Ce qui donne l'avantage de couvrir les besoins en protéines animales et améliorer les revenus monétaires, sans recourir à l'exploitation de la faune sauvage.

3. Progrès réalisés au niveau des sous-composantes du RPP

Comme synthèse des évaluations des livrables suivants, décrire brièvement ici les progrès réalisés au cours de la période considérée dans l'élaboration de la Readiness du pays (FCPF M & E Cadre des indicateurs 1.A.): jusqu'à 300 mots, si possible.

<p>1a. Dispositifs nationaux de gestion de la participation</p>	<p>Le Conseil des Ministres a approuvé le décret n°260-2015 du 27 Février 2015 portant sur la création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo. Ce décret facilite la mise en place des organes de gestion définitifs du processus REDD+. L'architecture institutionnelle nationale relative à la mise en place du processus REDD+ se structure autour d'un axe institutionnel impliquant trois organes de gestion avec des mandats clairs.</p>
<p>1b. Consultation et Participation des parties prenantes</p>	<p>Les groupes de parties prenantes participent de façon effective au processus de préparation pour la REDD+ sur la base des ateliers et sessions de sensibilisations et de consultations à travers les différentes plateformes : (i) Plateforme du secteur public, notamment les Points Focaux REDD+ des Ministères (ii) plateforme du secteur privé, notamment les fédérations professionnelles de UNICONGO, et (iii) plateforme de la société civile et les populations autochtones (CACO-REDD)</p>
<p>2a. Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance</p>	<p>La mise en place d'un comité interministériel pour l'élaboration du Plan National d'Affectation des Terres ;</p> <p>L'élaboration en cours des textes d'application de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, notamment les décrets instituant : (i) le Conseil National d'Aménagement du Territoire et (ii) le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire.</p>
<p>2b. Options stratégiques de la REDD+</p>	<p>En perspective du développement du secteur minier au niveau national, il a été insérer une cinquième option stratégique portant sur le développement d'un secteur minier vert.</p> <p>Harmonisation de la stratégie nationale REDD+ avec le SESA et ses cadres de mise en œuvre.</p>

2c. Cadre de mise en œuvre	<p>Le cadre juridique relatif à la préservation de l'environnement et sa gestion durable s'est enrichi des textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Constitution du 06 Novembre 2015 ; - Le projet de loi sur le régime forestier et ses textes d'applications ; - Le projet de loi sur la gestion de l'environnement ; - Les textes d'application de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire ; - La réactivation du comité interministériel de concertation sur la superposition des usages dans les écosystèmes naturels ;
2d. Impacts environnementaux et sociaux	<p>Le processus d'évaluation des impacts environnementaux a bien évolué, notamment avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les PCIV-REDD+ ; - L'étude environnementale sociale et stratégique du processus REDD+ et ses cadres de gestion.
3. Développement d'un scénario de référence	<p>La République du Congo a finalisé et soumis au Secrétariat de la CCNUCC le Niveau de Référence de la REDD+.</p>
4a. Système national de suivi des forêts	<p>La République du Congo a développé le système MNV de la REDD+ avec une application qui porte sur la plateforme TERRAMAYOMBE.</p>
4b. Système d'information sur les bénéfices multiples, autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes.	<p>Le processus de finalisation de l'approche la plus adaptée à ce programme est en cours.</p>

Indiquer laquelle des composantes ou sous composantes du RPP du pays a reçu l'appui du FCPC à travers l'accord de don de préparation (>3.4 million USD)

Composantes	Sous-composantes	Appui du FCPF (Oui/Non)
1. Organisation et Consultation	1a. Dispositifs nationaux de gestion de la participation	Oui
	1b. Consultation et Participation des parties prenantes	Oui
2. Stratégie de préparation à la REDD+	2a. Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance	Oui
	2b. Options stratégiques de la REDD+	Oui
	2c. Cadre de mise en œuvre	Oui
	2d. Impacts environnementaux et sociaux	Oui
3. Développement d'un scénario de référence		Oui
4. Conception d'un système de suivi des forêts (MRV et sauvegardes)	4a. Système national de suivi des forêts	Non (mais au cours du dernier semestre 2015 oui)
	4b. Système d'information sur les bénéfices multiples, autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes.	Non (mais au cours du dernier semestre 2015 oui)

Niveau d'accomplissement global des résultats prévus/envisagés en accord avec le don de préparation financé par le FCPF (>3.4 million USD) (FCPF M&E Framework 1.3.b.):

<u>Résultats prévus/envisagés:</u>	<u>Niveau d'accomplissement¹:</u>	<u>Evaluation²:</u>
<p>Poursuite de la mise en œuvre du PPM (équipements, fournitures, services de consultants, prise en charge du personnel technique et bureaux, prise en charge du personnel d'appui à la CN-REDD, prise en charge de l'agence fiduciaire et charges de fonctionnement)</p>	<p>La CN-REDD a atteint un niveau d'accomplissement des activités substantiel avec la mise en œuvre de la plupart des marchés prévus dans les documents du projet avec les PTF.</p>	<p>✔ Cf nombre de non-objection, voir le plan de passation de marché</p> <p>Tous les dossiers reliés à la passation de marchés ont reçu la NO. Il reste à liquider les dernières factures en fonction des rendus des livrables.</p>

¹ Les pays sont censés fournir des données sur le niveau global de la réalisation des étapes prévues tel que défini dans leur accord de don de la Readiness, et, le cas échéant, sur leur accord de don supplémentaire pour un don additionnel de 5 millions de dollars. Par exemple, pour leur accord de don de la Readiness, (> 3,4 millions de USD), les pays doivent fournir des données sur (i) l'appui à la coordination du processus de préparation REDD + et consultations des parties prenantes; (ii) la contribution à la conception d'une stratégie nationale REDD +; et (iii) la préparation d'un scénario de référence national pour la REDD +.

² Le niveau de réalisation des jalons prévus selon le don RF approuvé sera résumé par les progrès réalisés liés à la synthèse d'une réalisation globale, qualitative exprimée selon un code quatre couleurs et ensuite expliqué. Dans le cas où l'évaluation n'est pas applicable, un cinquième code couleur "non applicable" peut être sélectionné.

Ce code couleur est basé sur le système contenu dans le Cadre d'évaluation du R-Package.

	Sous-composante	Progrès par rapport aux objectifs annuels		Evaluation
		Résultats attendus	Accomplissements	
	<p>Sous-composante 1a – Dispositifs Nationaux de gestion REDD+</p> <p><i>Objectif: mettre en place un cadre institutionnel national de préparation pour gérer et coordonner les activités REDD+ tout en intégrant REDD+ dans des stratégies plus larges</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) crédibilité et transparence; (ii) mandat et budget opérationnels; (iii) mécanisme de coordination multisectoriel et collaboration intersectorielle; (iv) capacité de supervision technique; (v) capacité de gestion de fonds; (vi) mécanisme de recours et de gestion des plaintes</i></p>	<p>Fonctionnement de la CNREDD</p> <p>Recrutement des consultants (experts REDD et Bureaux d'étude) pour finaliser les études sur le SESA</p>	<p>La Coordination Nationale REDD est mise en place et opérationnelle</p> <p>(les experts sont recrutés et mettent en œuvre le R-PP et ont conduit les études).</p> <p>Le Comité national REDD est mis en place et fonctionne</p>	<p>✔ La Coordination nationale REDD est opérationnelle depuis Janvier 2013. Tous les experts prévus sous financement FCPF sont recrutés et la préparation du processus est conduite par cette équipe des experts. Les études commandées aux bureaux d'études sous financement FCPF ont toutes été livrées. Elle pilote le processus et produit beaucoup d'efforts pour engager les autres secteurs et parties prenantes, notamment la plateforme de la société civile et des populations autochtones (CACO-REDD), la plateforme du secteur privé (UNICONGO) et les autres Ministères à travers leurs Points Focaux REDD+</p>
<p>Mise en place et opérationnalisation du Comité National REDD</p>		<p>Le Comité National REDD (CONA-REDD) est mis en place par décret n°2015-260 du 27 février 2015 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+.</p>	<p>⚠ Le Comité National REDD+ fonctionne normalement. Il tient régulièrement ses sessions ordinaires, notamment les 2 sessions annuelles, en présence des multi-acteurs représentant l'ensemble des composantes appelées à participer au processus REDD+.</p>	
<p>Mise en place et opérationnalisation des 12 Comités Départementaux REDD</p>		<p>Les 12 Comités Départementaux REDD (CODEPA-REDD) sont mis en place par décret n°2015-260 du 27 février 2015 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des</p>	<p>Les 12 Comités Départementaux REDD+ fonctionnent normalement. Ils tiennent régulièrement leurs sessions ordinaires, notamment les 2 sessions annuelles, en présence des multi-acteurs représentant</p>	

			organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+.	l'ensemble des composantes appelées à participer au processus REDD+.
<p>Sous-composante 1b – Consultation et Participation des parties prenantes</p> <p><i>Objectif: consultation et large participation des parties prenantes clés pour les futurs programmes REDD+, pour assurer la participation des différents groupes sociaux, la transparence et la responsabilisation de la prise de décision</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la participation et l'engagement des principales parties prenantes; (ii) les processus de consultation; (iii) le partage de l'information et de l'accessibilité à l'information; (iv) la mise en œuvre et la divulgation publique des résultats de la consultation</i></p>	Participation et engagement des principales parties prenantes	Les parties prenantes sont très engagées et participent pleinement au processus REDD+.	 La présence constante des représentants: (i) des Ministères à savoir : les Points focaux et les membres du CONA-REDD, (ii) du secteur privé à savoir : les Points focaux et les membres du CONA-REDD et (iii) de la société civile et des populations autochtones à travers le CACO-REDD, aux différentes activités sur la REDD+ en la preuve de cette participation.	
	Processus de consultation	Le processus de consultation se déroule régulièrement et normalement.	 Tous les outils stratégiques et techniques mis en place par la CN-REDD ont été élaborés et consolidés à la suite des larges consultations et ateliers de validation. Il en va de même pour les études lancées dans le cadre de cette phase de préparation à la REDD+.	
	Diffusion de l'information et accès à l'information	Les informations sur le processus REDD+ sont régulièrement diffusées et profitent à un large public.	 En témoignent les reportages audiovisuels et les articles diffusés tant sur les sites web que dans les différents journaux de la place, etc. Un page WEB de la CN-REDD est disponible à l'adresse suivante : http://www.mefdd.cg/projets/description-detaillee-des-projets/-redd-en-republique-du-congo/ . De nombreux supports de communication (banderoles, kakemono, dépliants, t-shirts, affiches, etc.) sont également produits pour	

				diffuser les messages REDD+ à l'endroit des populations. Ces supports ont régulièrement appuyés les journées portes et les side-event sur la REDD que la CN-REDD a organisé lors des évènements marquants (COP sur la climat, journée nationale de l'arbre, journée mondiale de l'environnement, fête de l'indépendance, etc).
		Utilisation et divulgation des résultats des consultations	Les résultats des consultations sont bien divulgués et utilisés.	 En effet, après la validation des outils ou des études par les parties prenantes, ces derniers sont publiés et diffusés via sites WEB et autres canaux de communication de la CN-REDD.
<p>Sous-composante 2a: Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance</p> <p><i>Objectif: identification des principaux moteurs de la déforestation et / ou la dégradation des forêts, ainsi que les activités concernant la conservation, la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) l'évaluation et l'analyse; (ii) la hiérarchisation des moteurs / obstacles directs et</i></p>	Promulgation de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire La stratégie nationale REDD+ validée en atelier est harmonisée avec le SESA.	- La mise en place d'un comité interministériel pour l'élaboration du Plan National d'Affectation des Terres ; - L'élaboration en cours des textes d'application de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.	 Le comité interministériel est fonctionnel ; - quelques textes d'applications ont été déjà adoptés en conseil des Ministres	
		Cinq options stratégiques ont été retenues dans le cadre de la stratégie nationale REDD+	 Le développement d'un secteur minier vert constitue la cinquième option stratégique pour atténuer les potentiels risques liés au développement du secteur minier en République du Congo.	
		Des études sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière ont été finalisées (étude sur les causes de la déforestation et la dégradation forestière validées.	 Les études ont été validées par les parties prenantes.	
		Le processus de finalisation du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) est en cours.	 Les commissions techniques mis en place ont validé le draft préliminaire de la carte du PNAT. Le pays recherche	

<p><i>indirects à l'augmentation/amélioration du couvert forestier; (iii) les liens entre moteurs / obstacles et les activités de REDD +; (iv) des plans d'action pour traiter des droits relatifs aux ressources naturelles, au régime foncier, à la gouvernance; (v) les implications pour le droit et la politique forestière</i></p>			<p>actuellement des fonds additionnels pour la finalisation du PNAT.</p>
<p>Sous-composante 2b: Options stratégiques de REDD+</p> <p><i>Objectif: Mettre en place un ensemble de politiques et programmes de lutte contre les causes de la déforestation et / ou la dégradation des forêts</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la sélection et la hiérarchisation des options stratégiques de REDD +; (ii) l'évaluation de faisabilité; (iii) les implications pour les options stratégiques sur les politiques sectorielles existantes</i></p>	<p>Hiérarchisation des options stratégiques</p>	<p>Le processus a été finalisé dans le cadre du SESA</p>	<p>✔ Les résultats issus de l'évaluation Environnementale et sociale ont consolidés la Hiérarchisation des options stratégiques de la stratégie REDD+.</p>
	<p>Elaboration du Plan d'Investissement de la stratégie nationale REDD+</p>	<p>Les termes de référence sont validés</p>	<p>✔ Les TDRs sont disponibles.</p>
		<p>Les études thématiques sont réalisées et les rapports sont validés</p>	<p>✔ Les études sont disponibles.</p>
	<p>Elaboration des business modèles dans le cadre de l'ERP</p>	<p>Le premier draft du Plan d'Investissement a été soumis au comité de suivi sur l'élaboration du Plan d'Investissement.</p>	<p>✔ les consultations ont été organiser en vue d'améliorer le premiers draft</p>
	<p>Rencontre avec les différents acteurs (multisectoriels)</p>	<p>✔ Le processus est bien avancé.</p>	

<p>Sous-composante 2c: Cadre de mise en œuvre de la REDD+</p> <p><i>Objectif: Mettre en place des cadres institutionnel, économique, juridique et de gouvernance crédibles et transparents nécessaires pour mettre en œuvre les options stratégiques de REDD +</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (iii) mécanisme de partage des avantages; (iv) registre national +</i></p>	<p>Elaboration des textes juridiques recommandés par l'étude sur le cadre de mise en œuvre du processus REDD+</p>	<p>- Le projet de loi portant régime forestier ayant pris en compte les préoccupations REDD+ - Les textes d'application du projet de loi portant régime forestier prenant en compte les préoccupations REDD+ ;</p>	<p>✔ Le processus est bien avancé. La loi les différents textes d'application seront adoptés avant Janvier 2018. La République du Congo est en cours de révision du code forestier qui intégrera toutes les composantes nécessaires pour assurer notamment les droits de carbone sous-jacents à des réductions d'émissions, juridiquement crédibles.</p>
	<p>La capitalisation des résultats de l'étude pour finaliser le cadre juridique et économique est en cours.</p>		
	<p>Développement d'un registre national REDD+ et d'un portail web</p>	<p>-Les pourparlers avec WRI sont en cours pour Le développement du registre informationnel des projets et initiatives REDD+</p>	<p>⚠ Le dossier sur le registre confié à l'équipe du SIFODD n'a pas abouti. Il sera finalisé en 2018, par le panel d'experts appuyé par WRI.</p>
	<p>Mise en place du mécanisme de partage de bénéfice</p>	<p>Analyse des forces et faiblesses des mécanismes de partage des bénéfices existants à l'échelle nationale et internationale et mise en place d'un Panel multi-acteurs.</p> <p>Identification des bénéfices carbone et non carbone.</p> <p>Tenue des réunions techniques du panel pour la proposition des principes généraux du mécanisme de partage des bénéfices.</p>	<p>● Ce qu'il reste à faire : Consultation et formation des parties prenantes sur les principes généraux de partage des avantages et l'atelier nationale de validation des principes généraux de partage des bénéfices.</p>
<p>Intégration de la prise en compte des PCI-REDD+ dans le registre</p>	<p>Identification des principes, critères et indicateurs par catégories des activités (projets, initiatives, programme, etc.)</p>	<p>● Finalisation de la prise en compte des PCI-REDD+ dans le registre.</p>	

			Elaboration d'une fiche d'intégration des PCI dans les projets REDD+	
	<p>Sous-composante 2d: Impacts sociaux environnementaux</p> <p><i>Objectif:</i> Assurer la conformité avec l'approche commune et préparer un Cadre de gestion environnementale et sociale spécifique national(CGES)</p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation:</i> (i) analyse des questions de sauvegarde sociales et environnementales; (ii) la conception de la stratégie REDD + par rapport aux impacts; (iii) Cadre de gestion environnementale et sociale</p>	<p>Mise en place un Cadre de gestion environnementale et sociale spécifique national(CGES)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place du panel SESA et renforcement des capacités des membres du panel par l'experte de la Banque Mondiale sur les sauvegardes; - L'organisation des consultations des parties prenantes (communautés locales et populations autochtones, représentants de administration publiques et des autorités locales) sur l'EESS, et ses instruments. - Le recrutement du consultant pour l'appui à la finalisation desdits rapports et l'intégration des résultats des consultations. - La tenue de l'atelier national de validation de l'EESS, le CGES et les autres instruments 	<p>✔ Les contributions de toutes les parties prenantes ont été pris en compte et les documents ont été soumis à la Banque Mondiale.</p>
		<p>Développement participatif des principes critères et indicateurs REDD+ (PCI REDD+), consolidation par des PCI par les vérificateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la réalisation des test des indicateurs cadre des PCI-REDD+; - Organisation des test des indicateurs cadre des PCI-REDD+ dans les départements du Niari, de la Cuvette et de la Sangha. - Tenue des reunions techniques et de l'atelier nationale de validation de la mouture finale des PCIV-REDD+ 	<p>✔ Ce processus a été conduit avec les représentants des 12 départements du pays, de la société civile, du secteur privé, des ONG internationales, des populations autochtones, et des administrations publiques.</p>
	<p>Composante 3 – Scénario de référence et niveau de référence</p>	<p>Mise en place d'une approche méthodologique d'un</p>	<p>Le Panel NERF mis en place a finalisé le document sur l'approche méthodologique du NERF adapté à la</p>	<p>✔ Le document sur l'approche méthodologique du NERF a été validé par les partie prenantes. Des ateliers</p>

<p><i>Objectif: Développement de l'approche générale pour établir un NERF / NRF</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la démonstration de la méthodologie; (ii) l'utilisation des données historiques, et ajustées aux circonstances nationales; (iii) la faisabilité technique de l'approche méthodologique, et la cohérence avec les orientations et lignes directrices de la CCNUCC / GIEC.</i></p>	<p>NERF adapté pour la REDD+ en République du Congo</p>	<p>République du Congo</p> <p>Des ateliers techniques ont été organisé par les membres du Panel NERF pour faciliter la compréhension et l'appropriation technique des concepts et des modèles de calcul par tous.</p> <p>Le Panel NERF poursuit le processus de formation partout et pour tous.</p>	<p>départementaux ont été organisé pour renforcer les capacités des parties prenantes.</p>
	<p>Construction du Niveau de Référence³</p>	<p>Le Niveau de référence REDD+ de la République du Congo est construit. Il porte sur les émissions historiques 2000-2012 ajustées.</p>	<p>✔ Le Niveau de référence de la République du Congo, validé en atelier national a fait l'objet d'intenses échanges avec les experts du CCNUCC qui l'on approuvé. Il est en ligne sur le site de la CCNUCC.</p> <p>✔ La Coordination Nationale REDD poursuit le processus de formation partout et pour tous. L'intérêt pour cette formation est bien manifeste auprès des parties prenantes.</p>
<p>Sous-composante 4a: Système National de Suivi des Forêts</p> <p><i>Objectif: Concevoir et développer un système de surveillance des forêts</i></p>	<p>Mise en place d'une approche méthodologique d'un MRV adaptée au NERF en cours de construction en République du Congo</p>	<p>Le plan d'action MRV est bien suivi.</p> <p>Le Panel MRV est composé des experts SIG et Télédétection des Ministères : (i) des forêts avec le CNIAF et (ii) des Mines. Le processus est en cours pour intégrer les experts des Ministères : (i)</p>	<p>✔ L'approche méthodologique pour la mise en place du système national MNV ou SYNA-MNV est validé en atelier national par les parties prenantes.</p>

³ Dans le cadre des sous-composantes 3 et 4, les panels mis en place exécutent les taches de collecte sur fonds du programme ONU-REDD.

<p><i>opérationnel et décrire l'approche pour améliorer le système au fil du temps</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la documentation de l'approche de surveillance; (ii) la démonstration de la mise en œuvre précoce; (iii) les arrangements institutionnels et capacités en matières de forêts.</i></p>		de l'Agriculture, (ii) de la Recherche scientifique avec le CERGEC et (iii) de l'Aménagement du Territoire.	
	Construction d'une approche MRV	Le système MNV adapté au NERF de la REDD+ national a été élaborée avec le concours des parties prenantes. Il se consolide actuellement grâce à l'outil TERRAMAZONE adapté au contexte national et dénommé TERRAMAYOMBE, pour mieux suivre la déforestation, la dégradation forestière et quantifier à leur juste valeur les émissions liées à ces deux facteurs.	<p>✔ Le système national MNV ou SYNA-MNV est validé en atelier national par les parties prenantes.</p> <p>Le processus de son opérationnalisation a démarré avec la production des cartes du suivi de la couverture forestière des période 2012-2014 et 2014-2016.</p> <p>La collaboration se poursuit parfaitement avec la FAO et les autres organismes internationaux qui travaille sur cette thématiques.ert : Le protocole est validé</p>
		Le Panel d'expert MRV travaille avec l'appui des experts de la FAO et des autres organisations ayant un lien avec cette thématique (OSFAC, JRC, INPE, WRI, IGN France, etc).	✔ La collaboration avec la FAO et les autres partenaires techniques se poursuit normalement
		La question liée aux arrangements institutionnels est quasi-réglée. Elle est	●

			<p>en ligne avec les orientations du R-PP (consensus des parties prenantes à la REDD+) et du Gouvernement de la République. Le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF), instance nationale en matière d'Inventaire Forestier, de SIG et Télédétection, qui dispose d'un laboratoire de géomatique et des experts en SIG et Télédétection de haut niveau, héberge depuis 2012, la Cellule MRV de la REDD+. Le CNIAF est appuyé dans cette fonction MRV par l'ensemble des Cellules d'Aménagement des sociétés forestières, présentes dans les UFA qui couvrent actuellement 60% du domaine forestier national. Il reste cependant à implémenter les textes d'application permettant au CNIAF de jouer légalement cette fonction.</p>	<p>✔ La collaboration avec le CNIAF se poursuit normalement. C'est bien cette structure qui héberge le laboratoire géomatique de la Cellule MNV. Une note de service a été publiée pour désigner les experts du CNIAF affectés à la Cellule MRV. Le Chef de la Cellule MRN de la CN-REDD supervise les activités de la Cellule MRV du CNIAF.</p>
	<p>Sous-composante 4b: Système d'information sur les bénéfices multiples, autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes.</p> <p><i>Objectifs: préciser les aspects non-carbones prioritaires</i></p>	<p>Une étude sur la cartographie des bénéfices multiples a été réalisé</p>	<p>Le rapport finale est disponible.</p>	<p>L'étude sur la cartographie des bénéfices multiples, réalisée avec le concours des experts du PNUE a été validé par les parties prenantes.</p>
		<p>Identification des bénéfices non carbone</p>	<p>Catégorisation des bénéfices multiples non carbone ;</p> <p>Prise en compte des données de l'inventaire forestier national (IFN) dans identification des bénéfices multiples non carbone ;</p>	<p>● L'identification des bénéfices non carbonés retenus dans le cadre du processus REDD+ seront finalisés avec les résultats de l'étude de cartographie des bénéfices multiples</p>

	<p><i>pour la surveillance par le pays</i></p> <p><i><u>Critères Pays d'auto-évaluation:</u> (i) l'identification des aspects non-carbone pertinents et les questions sociales et environnementales; (ii) le suivi, le reporting et le partage de l'information; (iii) Les arrangements institutionnels et les capacités – les sauvegardes</i></p>		<p>Validation de la liste des bénéfices non Carbone ;</p>	
		<p>Mise en place du système d'information sur les sauvegardes et le suivi des risques et bénéfices multiples non carbone</p>	<p>Exploitation et analyse des systèmes existants,</p>	<p>● Un draft du document sur la système d'information sur les sauvegardes a été élaboré et de suivi des risques et bénéfices multiples non carbone par la CN REDD.</p> <p>Ce qui reste à faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le cadre juridique et institutionnel du système d'information; - consulter les parties prenantes à l'échelle nationale, - validation du système d'information sur les sauvegardes et de suivi des risques et bénéfices multiples non carbone par la CNREDD.
			<p>Mise en place de la méthodologie et élaboration d'un draft sur le système d'information sur les sauvegardes et de suivi des risques et bénéfices multiples non carbone par la CN REDD ;</p>	

Taux de décaissement du don de préparation du FCPF à la REDD (>3.4 million USD) en pourcentage (FCPF M&E Framework 1.3.d.):		
	Taux	Suivi
Don RF- taux de décaissement vs. Décaissements prévus	75%	✔ 68,25 % (Client connection au 30 juin 2015)

Taux de décaissement du budget total R-PP en pourcentage (FCPF M&E Framework 1.3.d.):		
	Taux	Suivi
Taux de décaissement total du Budget R-PP vs décaissements prévus (y compris d'autres sources de financement et de subvention de préparation du FCPF)	71%	✔ Près de 10% de variance avec planification

3.2. Engagement des parties prenantes dans l'approche REDD+

Exemples des actions/activités dans/pour lesquelles les IPs, CSOs, et communautés locales participent activement, si existantes (FCPF M&E Framework 3.1.a.):			
<u>Action/activité:</u>	<u>Décrire la participation des IP, CSO et communautés locales :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Consultations - Ateliers de validation 	<p>Les activités organisées par la CN-REDD bénéficient toujours de leur présence en veillant à l'équilibre des quotas. Ainsi, chaque entité doit être représentée à raison de 70 % d'hommes et 30 % de femmes. La désignation des participants aux ateliers, ou toute autre activité, se fait de façon autonome et libre par l'entité elle-même.</p>		
Nombre de représentants nationaux IP et CSO REDD (hommes/femmes) ayant été formés avec succès par les programmes du FCPF(FCPF M&E Framework 3.1.b.):			
<u>Lister les formations qui ont eu lieu</u>	<u>Durée (nb de jours)</u>	Nb de participants Nb d'hommes / Nb de femmes	✘ Aucune formation n'a encore été organisée cette année avec le programme du FCPF.

3.3. Partage des connaissances

Le pays a-t-il développé et publié des documents/produit permettant le partage des connaissances REDD+ avec le soutien du FCPF :	
<u>Oui/Non:</u>	<u>Fournir une liste des publications des connaissances REDD+, si existantes, Durant la période couverte par ce rapport :</u>
Oui	<u>Le MTR</u> <u>Brochures, etc.</u>

Combien de personnes ont pu avoir accès à ces ressources documentaire (connaissance REDD), si existantes :
<u>Nombre total par ressource documentaire:</u> plus de 5000 personnes ont bénéficié des CDRom contenant plus de 1000 ouvrages sur le climat, la REDD+ et la forêt/environnement.
<u>Nb d'hommes:</u> environ 90% d'hommes
<u>Nb de femmes:</u> environ 10% de femmes

Est-ce que des experts nationaux ont pu/déjà participé à des activités (d'apprentissage) Sud-Sud ? Si oui, combien (hommes et femmes) ?		
<u>Oui/Non:</u>	<u>Lister les activités d'apprentissage Sud-Sud</u>	<u>NB d'hommes:</u> (représentants IP/CSO, représentants du secteur public)
Non		<u>NB de femmes:</u> (représentants IP/CSO, représentants du secteur public)

4. Problématiques, défis et risques

Cette section doit présenter des problèmes, des difficultés ou des contraintes rencontrées par le pays à réaliser des progrès pour atteindre les résultats attendus de la REDD + (produits, résultats et impacts possibles) ainsi que les principales causes et leur effet attendu sur le plan de travail. Les actions qui ont été menées pour surmonter ou gérer ces contraintes / défauts / problèmes identifiés doivent être indiquées. Chaque problème / contrainte doit être déclaré sous forme de points séparés, avec les changements proposés associés à la planification du travail pour les six mois / 1 an à venir pour y remédier, comme il convient.

Il est prévu que le pays surveille les changements dans les hypothèses qui sous-tendent la logique d'intervention du FCPF au niveau national et d'autres risques importants qui pourraient survenir. Cette section doit expliquer à travers un récit tout changement dans le niveau de risque associé aux différentes hypothèses, ou de décrire de nouveaux risques qui peuvent avoir émergé ayant une incidence considérable sur le travail de planification nationale en matière de soutien du FCPF pour l'année prochaine et au-delà, ainsi que les mesures connexes nécessaires pour répondre à ce changement.

Il est vrai que le processus REDD+ est bien engagé à travers la mise en place et l'opérationnalisation de la Coordination Nationale, qui met en œuvre le Plan de travail annuel avec les moyens financiers sécurisés dans le cadre de l'enveloppe de 8 millions de dollars US, mais beaucoup reste à faire, notamment l'installation des autres institutions qui se mettent en place à la suite de la publication du décret portant organisation et attribution des Organes de gestion de la REDD+.

Les grands défis à relever sont ceux liés à :

- La compréhension approximative du processus REDD+ par la population qui pense à défaut qu'il se résume à la compensation des efforts de réduction des émissions déployés dans le passé, alors que le challenge réside dans les efforts futurs en fonction du Niveau de Référence établi.
- La problématique des financements pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD (appelée à résoudre les questions liées au changement climatique et à la lutte contre la pauvreté).
- La problématique de la pauvreté où plus de la moitié (50,7%, source ECOM 2005) de la population nationale qui vit en dessous du seuil de pauvreté (544,40 XAF), fonde son existence exclusivement sur la forêt. Leurs attentes pour la REDD+ sont énormes. Comment juguler les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, sans assurance de financements adéquats et durables pour soutenir les activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- La complexité liée à la juxtaposition des attentes du pays d'une part et les différentes attentes spécifiques à chaque partenaire d'autre part.

L'usage limité au niveau national de la langue anglaise couramment utilisée pour les documents officiels, ateliers, conférences, etc.

5. Principales leçons apprises

Fournir les informations sur les leçons importantes apprises depuis le début du processus de préparation à la REDD+.

On attend de cette section qu'elle soit assez substantielle en faisant référence aux différentes leçons apprises, documents d'analyse développés, et / ou aux expériences faites traitant des questions particulières de la REDD+.

Sous composante 1a :

- Le démarrage disproportionné de la préparation des outils du R-Package en raison des recrutements du personnel de la Coordination nationale REDD à date différente.
- Le non intéressement de l'expertise nationale à certains postes à cause de la sous-évaluation du traitement proposé
- Le temps observé pour le traitement des dossiers entre la coordination nationale REDD+, l'agence fiduciaire (PRCTG) et la Banque Mondiale est apparu trop long ;
- L'agence fiduciaire étant externe au projet REDD+ est surchargée par les tâches des autres projet

Sous-composante 1b :

- Perception mitigée du processus REDD+ par les parties prenantes ; impatience affichée de leur part de voir les retombées promises dans le cadre du marché carbone ou d'achat de crédits carbone.
- Les acteurs de la société civile et les populations autochtones considèrent le processus REDD+ comme une source de financement appropriée pour soutenir leurs activités ou projets tendant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière, mais elles ne savent pas comment s'y prendre pour y accéder.
- Rendre opérationnels les CODEPA-REDD pour assurer les relais de communication auprès des populations locales et autochtones sur la REDD+ dans les zones où les activités relatives à la déforestation et à la dégradation forestière se déroulent avec acuité ;
- Le renforcement de la consultation des parties prenantes pour la consolidation et la validation des outils stratégiques et techniques de la REDD+ Cette expérience mérite d'être poursuivie et accentuée car la dimension participative du processus en dépend ;
- La multiplication des outils de communication de masse pour atteindre le grand public afin que REDD+ soit un processus bien approprié par tous. Le besoin de mieux connaître ce processus et d'y participer est bien réel ;
- Un accent sera mis sur la communication à travers les outils de communications existants.

Sous-composante 2a

- Les consultations des parties prenantes à tous les niveaux s'avère nécessaire pour l'appropriation par ces derniers du processus ;
- La capitalisation des approches traditionnelles et coutumières pour l'accès et la transmission de l'information ;
- La finalisation des études sur le SESA permettra la hiérarchisation des options stratégiques.

Sous-composante 2b

- La poursuite d'approfondir l'analyse des politiques et mesures ayant un lien avec la REDD+ ;
- La prise en compte des savoirs-faires des parties prenantes et particulièrement des populations locales et autochtones ;
- L'enjeu de capitaliser les résultats des études de base ;
- L'intérêt de porter REDD+ comme un outils de développement durable en vue de mieux intégrer les options, sous-options et activités stratégiques REDD+ dans les politiques sectorielles ;

Sous-composante 2c

- L'insuffisance de publications scientifiques nationales sur certaines questions d'étude avec pour résultats le recours à la littérature étrangère pour les consultants;
- Faible participation des personnes ressources au niveau national dans certains domaines d'études;
- Accès limité aux informations disponibles dans les domaines des mines et pétrole ;
- La programmation tardive de la mise en place du mécanisme de recours et de partage de bénéfices.

Sous-composante 2d

- La prise en compte des PCI-REDD+ dans la mise en œuvre du processus REDD+ afin de garantir l'implication des groupes vulnérables et marginalisés à savoir les communautés locales et les populations autochtones (femmes, les enfants, les jeunes, etc.) ;

Sous composante 3

- L'importance du couvert forestier et le faible taux de déforestation exige au pays que la détermination de la période de référence représente un enjeu majeur et l'ajustement du niveau historique des émissions est une nécessité. En effet, il faut préconiser une augmentation de la déforestation pour répondre aux contraintes économiques du pays.
- Au regard du niveau de conceptualisation des méthodologies, le Congo devra faire fi à la date d'aujourd'hui de tous ses efforts consentis en matière de gestion durable, conservation de la biodiversité et l'accroissement des stocks de carbone

Sous-composante 4 a

- Mettre en place le système de suivi afin d'évaluer de façon permanente les ressources forestières ;
- Harmoniser l'approche méthodologique d'inventaire multi ressources au Congo ;
- Contribuer à l'élaboration du plan d'affectation des terres au Congo;
- Opérationnaliser le Système de suivi par satellite;
- Mettre en place le Système d'alerte du changement du couvert forestier ;

- Rendre fonctionnel le SIG et la télédétection dans les institutions impliquées dans la déforestation et dégradation ;
- Maitriser la comptabilisation des stocks de carbone par la définition des équations allométriques adaptées;
- Développer et appliquer la méthode de traitement des données d'inventaire pour la comptabilisation du carbone ;
- Des sérieux efforts restent à consentir en matière d'Inventaire des forêts inondées
- Des sérieux efforts restent à consentir en matière de développement de l'IGES.

Sous-composante 4 b

- Le succès de la mise en œuvre de la REDD+ dépend entre autre de la transparence du système d'information des sauvegardes et le partage des bénéfices non carbone.